

Type de réunion

Réunion de collège public

Discussion sur le constat

- extinction des aides-éducateurs et des surveillants d'externat – remplacement par des assistants d'éducation pour les surveillants mais pas de remplacement des aides-éducateurs qui terminent en cours d'année. Pour notre collège, 3 départs (déc 03 - mars 04 – avril 04) et aucune réponse à ce jour quant à leur remplacement. compensation du manque d'emplois, appel à des CEC et des contrats emplois solidarité pour la surveillance des élèves, l'entretien des locaux et le service de restauration
- 1 poste de médecin scolaire non pourvu alors que le collège accueille des élèves handicapés et intègre des dispositifs avec des stages en entreprise (4 aide et soutien, 3^{ème} insertion, 3^{ème} à projet professionnel, démission impossible)
- pas d'autonomie pédagogique pour les enseignants et les E.P.L.E. Empilement de mini-projets différents au gré des réformes et imposés par la hiérarchie (parcours diversifiés puis IDD)
- démission des familles qui n'assurent pas leurs obligations de responsables légaux et de co-éducateurs
- orientation par défaut en fin de 3^{ème} pour entrée en seconde professionnelle
- la maîtrise des fondamentaux (lire, écrire, compter) n'est pas acquise par tous les élèves à l'entrée en 6^{ème}. Nécessité de la poursuivre au Collège.

Numéro et titre du premier sujet traité : 7

Domaine – Définir les missions de l'école

Sujet – Comment améliorer la reconnaissance et l'organisation de la voie professionnelle

1/ Valoriser les formations professionnelles à l'issue de la 3^{ème} :

↳ changer les représentations des adultes (enseignants et parents) par une information sur les référentiels de ces formations, sur la possibilité de préparer soit un bac professionnel soit un bac technologique par le choix possible d'une 1^{ère} d'adaptation à l'issue du BEP.

↳ informer également sur la formation tout au long de la vie et sur la validation des acquis de l'expérience (VAE)

↳ permettre aux élèves d'avoir une orientation positive au collège :

- en aidant le jeune à construire un projet personnel basé sur la connaissance de soi, des formations et des métiers. Implication des professeurs principaux, du COP et de la documentaliste
- en permettant aux jeunes de découvrir la réalité du monde du travail par
 - la mise en place d'une alternance entre le collège – le lycée professionnel – les entreprises
 - la rencontre avec des professionnels : carrefour métiers
 - les stages en immersion en LP à partir des choix d'orientation exprimés par l'élève
- en informant les familles sur les poursuites d'études, les choix d'option, les professions

2/ Acquérir, pour tous les élèves, la maîtrise des fondamentaux à l'école et au collège

La diversité des élèves et leurs rythmes d'apprentissage différents doivent être respectés.

Il nous semble que la priorité est la maîtrise des savoirs de base à travers tous les champs disciplinaires (maîtrise de la langue écrite et orale, maîtrise des outils mathématiques). L'acquisition plus solide, par

tous les élèves, d'un socle commun de bases indispensables est un atout : palette d'orientation plus large, élève en situation de réussite, d'estime et de confiance en soi, relations avec les adultes plus confiantes.

3/ Affectation des élèves en fin de 3^{ème}

↳ dans la spécialité de leur choix pour les secondes professionnelles et les CAP

↳ mettre en adéquation l'offre et la demande comme pour l'entrée en seconde générale et technologique

Numéro et titre du 2^{ème} sujet traité : 13

Domaine : faire réussir les élèves

Sujet : Comment prendre en charge les élèves en grande difficulté ?

- repérage dès la 6^{ème} en cours et lors de l'analyse des tests d'évaluation par les équipes pédagogiques en liaison avec le COP et la documentaliste
- aide et soutien en études dirigées et en petits groupes de besoin en complément des horaires dans 3 disciplines Français, Mathématiques et langue vivante pour les niveaux 6^{ème} et 5^{ème}.
- dispositif aide et soutien en 4^{ème} : les élèves sont repérés en conseil de classe de 5^{ème}. Ils sont informés ainsi que leurs parents de la possibilité d'entrer en 4AS. Les élèves sont volontaires et animés d'une volonté de travailler pour combler leurs difficultés. Ils gardent la LV2 afin de conserver toutes les possibilités d'orientation et acceptent d'aller en entreprise 1 semaine/trimestre soit 3 semaines sur l'année. En fin d'année, ces élèves intègrent une 3^{ème} générale ou une 3^{ème} à projet professionnel ou une 3^{ème} insertion ou une 3^{ème} T en LP.
- 3^{ème} insertion : élèves en grande difficulté qui souhaitent préparer un CAP en LP ou en apprentissage à l'issue de la 3^{ème}. Une alternance école-entreprise est mise en place (12 semaines entreprise – 24 semaines école). Les élèves ont un accompagnement individualisé au collège et en entreprise et bénéficient de travaux et d'évaluations adaptés. L'accent est mis sur une pédagogie de projets avec implication des jeunes quant à leur élaboration et à leur concrétisation (théâtre-expositions-orchestre-EPS...)
- « démission impossible » : pour les élèves en rupture avec l'école (difficultés scolaires, absentéisme, problèmes de comportement). L'élève et sa famille ont un entretien avec la personne chargée de mission auprès de l'inspection académique pour ce dispositif. Le projet de l'élève est au centre de la discussion. Des propositions de stages en immersion en LP ou de stages en entreprise sont faites à partir des choix de l'élève. En dehors de ces stages, l'élève poursuit sa scolarité au collège. Un professeur tuteur accompagne le jeune et effectue les visites en entreprise. A noter, les personnels dans les dispositifs sont des professeurs volontaires, aguerris et impliqués qui disposent d'une large autonomie d'action et d'initiative.

Numéro et titre du 3^{ème} sujet traité : 15

Domaine : Faire réussir les élèves

Sujet : Comment lutter contre la violence et les incivilités ?

1/ Co-éducation

- associer les familles à l'école : informations régulières tout au long de l'année et rencontres au collège avec les personnels
- ouvrir l'école sur son environnement : liaisons avec les associations, les centres sociaux, les éducateurs par le biais de projets communs (PET, Politique de la Ville, PRS)
- travailler sur le temps du jeune en continuité et amener le jeune à faire le constat de ses potentialités pour une orientation positive selon ses choix en vue d'une insertion professionnelle réussie.
- améliorer les passages école-collège-lycée ou LP- universités

- travailler sur le bien-être et sur la qualité des échanges entre jeunes et adultes : actions de prévention dans le cadre du comité d'éducation à la santé et citoyenneté en partenariat avec des associations et des intervenants extérieurs.

2/ Dynamique du projet d'établissement et autonomie des EPLE :

- à partir des besoins recensés localement et en accord avec les objectifs et les programmes nationaux
- à l'initiative des équipes de terrain : enseignants, personnels d'éducation, ATOSS, partenaires de proximité

3/ Individualisation et accompagnement personnalisé des jeunes en grande difficulté

- nécessité d'adapter les travaux et les évaluations selon le niveau et le rythme de chacun afin que chaque jeune puisse progresser.
- importance du projet personnel pour donner du sens aux apprentissages : travail en partenariat élève, sa famille, professeur principal, COP, documentaliste
- valorisation des stages en entreprise en lycées professionnels ou entreprises pour une aide au choix de la voie de formation et du métier envisagé

4/ Priorité à une école humaniste qui valorise les connaissances mais aussi les compétences et les comportements. Nécessité d'être ferme sur le respect des personnes et des biens. L'éducation est l'affaire de tous au sein de la communauté scolaire . (ponctualité, politesse, savoir-vivre, solidarité, tolérance...)

5/ Importance des conditions de travail sereines avec des équipes complètes d'adultes permettant un travail de qualité dans des locaux adaptés et entretenus.

Trois priorités pour l'École

1. l'autonomie et la responsabilisation des EPLE dans le cadre de leur projet d'établissement et la pédagogie comme priorité avec la création d'une commission pédagogique constitué d'enseignants dans tous les EPLE et piloté par le chef d'établissement permettant des échanges de pratique entre établissements.
2. école obligatoire pour tous jusqu'à 16 ans avec une diversification des parcours en collège pour un développement des points d'excellence de chacun
3. co-éducation : le jeune doit se sentir inséré dans une communauté éducative :
 - qui assure une continuité et une cohérence tout au long de la solarité
 - qui fait le lien entre école et famille
 - qui s'ouvre sur son environnement
 - qui privilégie une approche globale de la personne afin d'améliorer les relations inter-personnelles et inter-générationnelles